

Rapport du préavis No 5

concernant une demande de crédit-cadre de Fr. 250'000.-- pour le renouvellement des véhicules du Service des travaux et de l'environnement en 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Réunie le 12 mars 2007, la commission était composée de Mmes et MM. . Aude Briand, Corinne Lachat, Christiane Layaz, remplaçant M. Jean-Claude Ruchet, Stéphane Balet, Pascal Gafner, Etienne Mutrux, Gnanaseelan Subramaniam, Jérôme Wulliamoz et du soussigné désigné rapporteur.

La commission remercie MM. Rosselet et Burkhard pour leur présence et les précieux renseignements.

- En préambule, la commission apprécie la décision de la direction des Travaux d'avoir abandonné le projet d'acquérir une chargeuse combinée, car l'utilisation d'un tel engin nécessite du personnel très bien formé et il est effectivement plus judicieux de sous-traiter les gros travaux.
- L'achat d'une chargeuse simple se justifie par son utilisation journalière de 2 à 3 heures. Sans permis de machiniste requis, chaque employé peut l'utiliser pour divers chargements et divers travaux sur les chantiers communaux. Le véhicule sera équipé d'un filtre à particules.
- Le tracteur à neige et gazon sera nécessaire pour la tonte du gazon autour de la piscine. La commission remarque que son utilisation ne sera pas optimale à cet endroit. Mais, il est vrai que, équipé d'une remorque, ce véhicule peut-être utilisé à d'autres fonctions. Quant à son équipement neige, il est indispensable car même si les hivers sont moins rigoureux, la commune se doit d'entretenir les trottoirs en cas de gel, et ceci pour le bien-être et la sécurité des habitants surtout pour les personnes âgées. Le véhicule complétera ainsi un parc existant performant et remplacera un ancien "Dumper rouge" de 1964 qui mérite le musée !

- En 2002, la commune a acheté la première mini-balayeuse. Cet engin est totalement justifié, et parfois, il ne suffit plus car les exigences de propriété sont toujours plus élevées. Ainsi, le STE doit parfois louer une machine à l'extérieur. Le deuxième engin est également nécessaire lors de la révision du premier. L'engagement des balayeurs, comme la commission l'a fait remarquer serait plus coûteux qu'un balayage mécanique. En plus, il est difficile de trouver du personnel pour un tel travail.
- L'achat de ces véhicules se fera selon la meilleure offre, tout en tenant compte d'un service après-vente de proximité
- La commission s'est également penchée sur le plan des investissements. Les avis sont partagés entre 4 pour, 4 contre et une abstention pour l'amortissement en 5 ou 10 ans.
- En conclusion, la commission recommande :
 - à l'unanimité, l'achat de la chargeuse et l'achat du tracteur à neige et gazon
 - par contre à 8 voix contre 1, elle accepte l'achat de la mini-balayeuse.

Le rapporteur


Charles Mouquin

Yverdon-les-Bains, le 13 avril 2007